



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES

<p>Direction Générale de l'Administration</p> <p>Sous-direction du Développement Professionnel et des Relations Sociales</p> <p>Bureau de la Formation Continue</p> <p>78, rue de Varenne 75349 Paris 07 SP</p> <p>Suivi par : Carmela Crapanzano</p> <p>Tél : 01 49 55 51 00 Fax : 01 49 55 59 31 Ref : N2004CC008</p>	<p>NOTE DE SERVICE</p> <p>DGA/SDDPRS/N2004-1283</p> <p>Date: 12 octobre 2004</p>
--	---

Date de mise en application : Immédiate

Annule et remplace : DGA/SDDPRS/N2003-1324

Date limite de réponse : 10 décembre 2004

Nombre d'annexe: 1

Objet : Préparation aux concours internes des Instituts Régionaux d'Administration

Résumé : La présente note de service a pour objet de porter à la connaissance des candidats intéressés la possibilité offerte par l'IGPDE de se préparer aux concours internes (généraliste ou analyste) d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration.

MOTS-CLES : Préparation, concours interne des IRA, formation

Destinataires	
Pour exécution : Administration centrale Services déconcentrés Etablissements d'enseignement technique agricole Etablissements d'enseignement supérieur agricole	Pour information : Organisations syndicales

Dans le cadre de la politique d'accompagnement des déroulements de carrière des agents, la préparation aux concours et aux examens professionnels est un des objectifs prioritaires du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales.

La préparation aux concours internes d'accès aux IRA est offerte aux candidats intéressés par le biais de l'Institut de la Gestion Publique et du Développement Economique (IGPDE) du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, dont vous trouverez la circulaire ci-après.

L'IGPDE propose une préparation aux concours internes – généralistes et analystes - selon deux types de modalités :

- . la première par correspondance uniquement,
- . la seconde par correspondance complétée par des cours oraux dispensés dans les locaux de l'IGPDE.

Les candidats intéressés par la formation par correspondance uniquement doivent s'inscrire individuellement à la préparation de l'IGPDE au moyen du « Bulletin d'inscription IRA individuel » joint en annexe II de la présente note.

Les candidats intéressés par la participation aux cours oraux organisés dans les locaux de l'IGPDE voudront bien contacter directement Carmela Crapanzano – Bureau FORMCO au 01 49 55 51 00 ou par mail carmela.crapanzano@agriculture.gouv.fr afin d'examiner une inscription par le biais de l'administration. Cette inscription par l'administration est limitée à une fois sur l'ensemble de la carrière. Ainsi, les candidats qui auraient déjà été inscrits par le biais de l'administration à ce dispositif (préparation par correspondance complétée de la participation aux cours oraux) se verront refuser une nouvelle inscription.

Le Sous-Directeur du Développement Professionnel
et des Relations Sociales,

Philippe de CHAZEUX

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
à
MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES ET SECRÉTAIRES D'ÉTAT
- Directions chargées du personnel -

Objet : Préparation aux concours internes -généraliste et analyste - d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration - **session 2005**.

P.J. : 3 annexes.

L'Institut de la Gestion Publique et du Développement Économique (IGPDE) organise, à l'intention des fonctionnaires et agents de l'État réunissant les conditions requises pour concourir, une préparation aux concours internes – généraliste et analyste - d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration (IRA).

Les conditions statutaires pour participer à cette préparation, son organisation et les modalités d'inscription sont précisées en annexes.

Je vous rappelle que les agents peuvent s'inscrire soit individuellement auprès de l'IGPDE, soit auprès de leur administration qui passera commande avec l'IGPDE.

Les candidats s'inscrivant individuellement bénéficieront uniquement de la préparation à distance et seront soumis au contrôle d'assiduité.

Les administrations souhaitant prendre en charge l'inscription de leurs agents à cette préparation se voient offrir la possibilité de passer commande à l'IGPDE, sous deux formes : la première permet aux candidats de bénéficier de la préparation à distance et la deuxième permet aux candidats d'accéder à la préparation à distance complétée par des cours oraux dispensés dans les locaux de l'IGPDE.

Les administrations intéressées trouveront en annexes toutes les informations sur les modalités d'inscription de leurs agents.

Les bulletins d'inscription conformes aux modèles joints en annexes II et III pourront être obtenus auprès de l'IGPDE jusqu'au **3 décembre 2004** et devront être adressés à l'IGPDE le **10 décembre 2004** au plus tard (le cachet de la poste faisant foi, accompagnés, le cas échéant, du bon de commande et du formulaire correspondant.

Je vous serais obligée de bien vouloir prendre toutes dispositions pour que les agents placés sous votre autorité puissent prendre connaissance de la présente note dans les meilleurs délais.

P/LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

et par délégation

LA SOUS-DIRECTRICE,

DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE DE L'INSTITUT


Nathalie TOURNYOLO du CLOS



**PRÉPARATION AUX CONCOURS INTERNES - GÉNÉRALISTE ET ANALYSTE -
D'ACCÈS AUX INSTITUTS RÉGIONAUX D'ADMINISTRATION
(IRA)
- Session 2005 -**

I – CONDITIONS REQUISES POUR S'INSCRIRE À LA PRÉPARATION

La préparation aux concours internes - généraliste et analyste - d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration, organisée par l'IGPDE, est ouverte aux candidats remplissant les conditions statutaires pour se présenter aux épreuves des concours de la session 2005.

Conditions statutaires (à titre indicatif)

- être fonctionnaire, agent de l'État, des collectivités territoriales ou des établissements publics, militaire ou magistrat, ou en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale ;
- justifier de 4 années de services publics effectifs au 1^{er} janvier 2005, y compris le service national ou les services militaires. Les périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un corps de la fonction publique ne sont pas assimilables à des services effectifs.
- être âgé de 53 ans au plus à la date d'entrée en scolarité (1^{er} septembre 2006) pour le concours IRA généraliste.
- être âgé de 52 ans et 6 mois au plus à la date d'entrée en scolarité (1^{er} mars 2006) pour le concours IRA analyste.

Le bulletin d'inscription à la préparation précise les cas de report et de suppression de la limite d'âge.

Nul ne peut se présenter plus de cinq fois aux concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration, ni plus de trois fois à l'un des trois concours.

Pour tout renseignement concernant l'instruction de leur dossier d'inscription au concours, les candidats doivent contacter le service des concours de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique – 32, rue de Babylone – 75700 PARIS – Tél. 01 42 75 89 47.

II - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LES CONCOURS :

1. IRA généraliste

- **Décret n° 84-588 du 10 juillet 1984,**
relatif aux Instituts Régionaux d'Administration, modifié par le décret n° 87-209 du 27 mars 1987, le décret n° 88-377 du 21 avril 1988, le décret n° 92-638 du 6 juillet 1992, et par le décret n° 2000-1031 du 18 octobre 2000.
- **Arrêté du 19 février 1993,**
relatif à l'organisation de la scolarité des IRA.
- **Décret n° 94-874 du 7 octobre 1994,**
fixant les dispositions statutaires communes applicables aux stagiaires de l'État et de ses établissements publics.
- **Arrêté du 19 décembre 1997,**
fixant la nature, la durée et les programmes des épreuves des concours d'entrée aux IRA.

Quelques informations essentielles extraites principalement de ces textes sont fournies ci-après.

Le concours débouche sur une scolarité à effectuer dans un des cinq IRA installés à BASTIA, LILLE, LYON, METZ et NANTES.

Les élèves sont nommés et affectés dans les différents Instituts en fonction des vœux qu'ils ont émis et de leur rang de classement au concours. La scolarité dans les Instituts Régionaux d'Administration dure douze mois et comporte en alternance des périodes d'enseignement et un stage divisé en deux modules (durée totale du stage : 3 mois).

2. IRA analyste

- **Décret n° 84-588 du 10 juillet 1984,**
relatif aux Instituts Régionaux d'Administration, modifié par le décret n° 87-209 du 27 mars 1987, le décret n° 88-377, le décret n° 92-638 du 6 juillet 1992 et par le décret n° 2000-1031 du 18 octobre 2000.
- **Arrêté du 30 novembre 1989,**
fixant la nature, le programme et la durée des épreuves.
- **Arrêté du 28 décembre 1994,**
relatif à l'organisation de la scolarité.
- **Arrêté du 12 avril 1996,**
relatif à la nature, au programme et à la durée des épreuves.

Le concours débouche sur une scolarité à effectuer à l'IRA de LILLE.

La scolarité dure dix-huit mois et comporte en alternance des périodes d'enseignement et un stage divisé en deux modules (durée totale du stage : 3 mois).

Informations communes aux deux concours :

Le concours ouvre accès aux corps d'attaché d'administration centrale et d'attaché de services déconcentrés de diverses administrations : attaché de préfecture, attaché d'administration scolaire et universitaire, attaché de service administratif des services déconcentrés de la défense, etc...

Les candidats reçus qui possèdent la qualité de fonctionnaire de l'État, des collectivités territoriales, des territoires d'outre-mer ou de militaire soumis aux dispositions du statut général des militaires, sont placés en position de détachement pendant la durée de leur scolarité.

Ils peuvent, pendant cette période, opter entre le traitement indiciaire auquel ils auraient droit dans leur corps d'origine et le traitement indiciaire d'élève de l'Institut Régional d'Administration.

III - NATURE DES ÉPREUVES

A. IRA généraliste

ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ	Durée	Coefficient
1 - Rédaction d'une note à caractère administratif.	4 heures	4
2 - Questionnaire à choix multiple portant sur le droit public, le droit de l'Union européenne et les politiques économiques.	3 heures	4
ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION	Durée	Coefficient
Conversation avec le jury, ayant pour point de départ un exposé sur l'expérience administrative du candidat.	25 minutes	4
ÉPREUVES FACULTATIVES	Durée	Coefficient
1 - Épreuve d'exercices physiques.		1
2 - Épreuve écrite de langue étrangère.	2 heures	1
3 - Après une préparation de 10 mn, épreuve orale sur le développement social urbain.	10 minutes	1

B. IRA analyste

ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ	Durée	Coefficient
1 – Note de synthèse à partir d'un dossier administratif.	4 heures	3
2 – Au choix du candidat : soit l'analyse d'un problème informatique avec établissement d'un algorithme, soit une étude portant sur la conception et la mise en place d'une application automatisée.	5 heures	5
ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION	Durée	Coefficient
1 – Entretien avec le jury.	20 minutes	2
2 – Interrogation orale portant soit sur des questions de droit public et de droit de l'Union européenne soit sur des questions économiques et financières (préparation 15 mn).	15 minutes	1
3 – Interrogation sur la gestion et le traitement de l'information.	30 minutes	2
ÉPREUVES FACULTATIVES	Durée	Coefficient
1 – Épreuve écrite de langue étrangère.	2 heures	1
2 - Épreuve d'exercices physiques.		1

IV – ORGANISATION DE LA PRÉPARATION ET INSCRIPTION

Attention : l'inscription à la préparation ne vaut pas inscription aux épreuves du concours.

Les candidats peuvent s'inscrire soit individuellement, soit par l'intermédiaire de leur administration.

A. INSCRIPTION INDIVIDUELLE

Dès lors qu'il remplit les conditions pour se présenter aux épreuves du concours et qu'il acquitte la participation forfaitaire aux frais d'organisation de la préparation, tout agent intéressé peut s'inscrire à la préparation au concours organisée par l'IGPDE. Cette préparation comporte plusieurs prestations : la préparation à distance et les entraînements aux épreuves.

1) Présentation de la préparation à distance**a) *Les supports pédagogiques :***

- Les fascicules ou cédéroms

Les candidats ont le choix entre deux formules : l'une propose la préparation sous forme de fascicules papier, l'autre propose la préparation sur cédérom, le contenu étant identique.

Attention : la lecture du cédérom nécessite l'utilisation d'un navigateur (Internet Explorer ou Netscape) et du logiciel Acrobat reader, qui est proposé au téléchargement sur le cédérom. Une imprimante laser, ainsi qu'un ordinateur ayant 64 Mo de mémoire (Pentium III), sont conseillés.

- 8 fascicules ou cédéroms prévisionnels (7 pour les analystes) seront envoyés à un rythme cadencé (entre 4 et 6 semaines) aux candidats de janvier à octobre 2005 (août 2005 pour les analystes). Ils contiennent :
 - des apports de connaissances en économie, en droit public et européen, sous forme de fiches et chroniques d'actualité ;
 - des entraînements aux épreuves sous forme, soit de devoirs à envoyer à la correction, soit de devoirs auto-correctifs.
 - un cédérom consacré aux épreuves spécifiques du concours IRA analyste sera expédié en début de préparation aux candidats analystes.

- Les cours de base sont des manuels offrant l'essentiel des connaissances de base indispensables sur une matière, rédigés par des praticiens de l'administration dans l'optique directe de la préparation au concours.

Les candidats pourront les acquérir au moyen d'une fiche de commande qui sera proposée dans le 1^{er} fascicule ou cédérom. Ils pourront également se référer aux ouvrages recommandés par les intervenants dans leur bibliographie.

b) Le contrôle d'assiduité :

L'objectif de la préparation est de préparer efficacement les candidats aux épreuves du concours ; ce résultat ne peut être obtenu qu'au prix d'une grande assiduité et d'un travail écrit régulier. Pour ces raisons d'ordre pédagogique, l'Institut a mis en place **un contrôle d'assiduité** et demandera aux candidats d'avoir envoyé à la correction **un minimum de trois devoirs** proposés dans les 3 premiers fascicules et relatifs aux épreuves d'admissibilité.

Chaque devoir doit être envoyé dans un délai de trois semaines à compter de la réception du fascicule proposant le sujet.

Les candidats qui ne rendront pas le nombre de devoirs requis seront radiés de la préparation en cours, ce qui aura pour conséquences l'arrêt de l'envoi des fascicules suivants et l'impossibilité de commander des cours de base par la suite. Les devoirs des concours blancs et les devoirs de langue ne sont pas pris en compte pour le contrôle d'assiduité. La radiation sera effectuée trois semaines après réception du fascicule n° 3.

2) Les entraînements aux épreuves

Outre les devoirs par correspondance, deux types d'entraînements aux épreuves sont proposés : des concours blancs et des entraînements à l'épreuve orale sous forme de jurys fictifs (pour les candidats admissibles).

Ils se dérouleront dans les locaux de l'Institut à Vincennes. Les candidats ne pouvant se déplacer pourront composer par correspondance, pour les concours blancs.

Toutes les indications sur les concours blancs et les jurys fictifs seront données par l'intermédiaire des fascicules ou cédéroms.

3) Les modalités d'inscription à titre individuel

Le bulletin d'inscription conforme au modèle joint en annexe II, pages 2 et 3, devra être adressé, accompagné des frais de la participation forfaitaire aux frais d'organisation de la préparation à l'IGPDE - Préparations Interministérielles – 20, allée Georges Pompidou – 94306 VINCENNES CEDEX, le **10 décembre 2004** au plus tard (le cachet de la poste faisant foi).

La participation forfaitaire pour chaque agent inscrit à titre individuel s'élève à :

45 €s'il choisit les fascicules

22 €s'il choisit les cédéroms

Il vous est précisé que l'IGPDE ne procède, en aucun cas, au remboursement de cette somme.

B. INSCRIPTION PAR L'ADMINISTRATION

Les administrations ont la possibilité de prendre en charge les frais d'inscription de leurs agents. Deux possibilités sont offertes :

1) Commande A

L'administration souhaite inscrire un ou plusieurs agents uniquement à la préparation à distance organisée par l'Institut.

a) Prestations fournies :

L'agent pourra bénéficier de :

- un nombre prévisionnel de 8 fascicules ou cédéroms (7 + 1 supplément informatique pour les analystes) ;
- la participation aux concours blancs ;
- la participation aux jurys fictifs d'entraînement à l'épreuve orale pour les candidats admissibles.

Même s'il ne satisfait pas aux conditions du contrôle d'assiduité, l'agent ne sera pas radié de la préparation et recevra la totalité des fascicules quel que soit le nombre de devoirs renvoyés à la correction.

b) Tarifs

La participation forfaitaire pour chaque agent inscrit par l'intermédiaire de son administration s'élève à :

165 € s'il choisit les fascicules

85 € s'il choisit les cédéroms

2) Commande B

L'administration souhaite inscrire un ou plusieurs agents à la préparation à distance (prestations identiques à la commande A) et également aux cours oraux organisés dans les locaux de l'Institut à Vincennes.

a) Prestations fournies

L'agent pourra donc bénéficier de :

- un nombre prévisionnel de 8 fascicules ou cédéroms (7 + 1 supplément informatique pour les analystes) ;
- la participation aux concours blancs ;
- la participation aux jurys fictifs d'entraînement à l'épreuve orale pour les candidats admissibles ;
- l'accès au centre de documentation de l'IGPDE ;
- la participation aux cours oraux, sur site à Vincennes.

b) Présentation de la préparation sur site, à Vincennes

Les candidats pourront suivre 3 cours d'1 heure 30 par semaine : note administrative, économie et droit. Ces cours seront constitués d'apports de connaissances, de séances méthodologiques et d'entraînements aux deux épreuves.

Ils auront lieu au choix du candidat soit de 12 h 30 à 14 h 00, soit de 18 h 15 à 19 h 45 dans les locaux de l'IGPDE, de janvier à octobre 2005.

Deux cours d'informatique d'1 heure 30 seront également proposés aux élèves préparant le concours IRA analyste sous réserve d'un nombre suffisant de stagiaires.

Pour accéder aux cours, les élèves devront impérativement présenter aux personnels de l'accueil du bâtiment une carte d'accès à l'IGPDE, ainsi qu'une pièce d'identité en cours de validité. La carte d'accès IGPDE sera réalisée à partir de la fiche d'identification proposée en annexe III, page 6.

L'information sur le calendrier des cours oraux sera donnée lors des séances d'ouverture des cours le mardi 1^{er} février 2005 à 12 h 15 ou à 17 h 15, dans les locaux de l'IGPDE – 20, allée Georges Pompidou – 94306 VINCENNES CEDEX (RER A : Vincennes, sortie rue de Montreuil – Métro : Bérault ou Château de Vincennes : ligne 1).

Aucune convocation pour ces séances d'ouverture ne sera envoyée aux candidats.

Les cours oraux dispensés dans les locaux de l'Institut à Vincennes et l'accès au Centre de Documentation de l'IGPDE sont strictement réservés aux agents inscrits par leur administration, par le biais de la commande B.

Même s'il ne satisfait pas aux conditions du contrôle d'assiduité, l'agent ne sera pas radié de la préparation et recevra la totalité des fascicules quel que soit le nombre de devoirs renvoyés à la correction.

c) Tarifs

La participation forfaitaire pour chaque agent inscrit par l'intermédiaire de son administration s'élève à :

230 € si l'agent choisit les fascicules

120 € si l'agent choisit les cédéroms

3) Les modalités d'inscription par les administrations

Les candidats intéressés sont invités à se rapprocher du service formation de leur administration d'origine.

Le dossier d'inscription conforme au modèle joint en annexe III, pages 1 à 6 (recensement des candidatures, lettre ou bon de commande, bulletins d'inscription des agents) devra être adressé par l'administration concernée à l'IGPDE – Préparations interministérielles/IRA – 20, allée Georges Pompidou – 94306 VINCENNES CEDEX, le **10 décembre 2004** au plus tard (le cachet de la poste faisant foi). L'IGPDE procédera ensuite à la formalisation de la commande selon la procédure indiquée en annexe III, page 1.

VI - RENSEIGNEMENTS

1/ sur la préparation :

Vous pouvez obtenir un bulletin d'inscription et tout renseignement complémentaire sur la préparation en contactant l'IGPDE :

- par courrier : IGPDE - Information des usagers de l'Institut
20, allée Georges Pompidou
94306 VINCENNES CEDEX
- par téléphone : 01 41 63 56 56 (lignes groupées)
- par mél. : info@institut.minefi.gouv.fr

2/ sur le concours (conditions, nature et programme des épreuves, dossier d'inscription au concours) :

Le dossier d'inscription au concours interne d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration est habituellement disponible à la DGAFP au mois de juin pour le concours IRA généraliste et mai pour le concours IRA analyste, à l'adresse suivante :

Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique
Service des concours
32, rue de Babylone
75700 PARIS
Tél. : 01 42 75 89 47

ou sur le site internet : www.fonction-publique.gouv.fr

3/ sur les congés de formation professionnelle :

Les candidats qui envisagent de demander un congé de formation professionnelle à leur administration sont invités à contacter Mme Agnès AUBERT – IGPDE – 20, allée Georges Pompidou – 94306 VINCENNES CEDEX – Tél : 01 58 64 81 16 – Mél. : agnes.aubert@institut.minefi.gouv.fr, qui leur fournira un bulletin d'inscription spécifique « congés formation » pour s'inscrire à la préparation.

*

* *



DOSSIER D'INSCRIPTION

DOCUMENT À L'ATTENTION DES CANDIDATS :

PRÉPARATION AUX CONCOURS INTERNES – GENERALISTE ET ANALYSTE – D'ACCES AUX INSTITUTS REGIONAUX D'ADMINISTRATION

- Session 2005 -

Pour vous inscrire à la préparation, vous devez :

a) pour une inscription individuelle :

- compléter le bulletin d'inscription recto-verso que vous trouverez en annexe II, pages 2 et 3.
- joindre un chèque non agrafé (postal ou bancaire) ou un mandat-cash libellé à l'ordre du **TRÉSOR PUBLIC** à titre de participation forfaitaire aux frais généraux, d'un montant de :

45 € si vous choisissez les fascicules

22 € si vous choisissez les cédéroms

Il vous est précisé que l'IGPDE ne procède, en aucun cas, au remboursement de cette somme.

- adresser votre bulletin d'inscription et votre règlement le **10 décembre 2004 au plus tard** (le cachet de la poste faisant foi), à :

Institut de la Gestion Publique et du Développement Économique
- Préparations aux concours interministériels/IRA
20, allée Georges Pompidou
94306 VINCENNES CEDEX

b) pour une inscription par votre administration :

- compléter le bulletin d'inscription recto-verso que vous trouverez en annexe III, pages 4 et 5
- compléter la fiche d'identification pour obtenir une carte d'accès à l'IGPDE (pour les candidats inscrits par commande de type B uniquement)
- adresser le bulletin d'inscription ainsi que la fiche d'identification (annexe III, page 6) pour les candidats inscrits par commande de type B uniquement, au service de votre Ministère qui prend en charge votre inscription.

Le bulletin d'inscription doit être adressé à votre administration qui le transmettra le **10 décembre 2004 au plus tard** (le cachet de la poste faisant foi) à :

Institut de la Gestion Publique et du Développement Économique
- Préparations aux concours interministériels/IRA -
20, allée Georges Pompidou
94306 VINCENNES CEDEX

*

*

*



DOSSIER D'INSCRIPTION

DOCUMENT À L'ATTENTION DES ADMINISTRATIONS :

PRÉPARATION AUX CONCOURS INTERNES D'ACCES AUX IRA - Généraliste et analyste -
- Session 2005 -

Les administrations souhaitant prendre en charge l'inscription de leurs agents sont invitées à :

- recenser l'ensemble des candidatures à l'aide du tableau joint en vérifiant que chaque bulletin d'inscription est dûment renseigné et que chaque candidat remplit bien les conditions pour concourir à la session 2005. Pour la commande B, les candidats devront également remplir la fiche d'identification permettant l'établissement de la carte d'accès aux cours oraux de l'IGPDE.
- **vérifier que le montant de la commande est supérieur à 152 €**, l'IGPDE ne pouvant percevoir une somme provenant d'une administration ou d'un organisme inférieure à ce montant. Les administrations redirigeront, le cas échéant, les candidats vers une inscription individuelle.
- adresser pour le **10 décembre 2004** au plus tard (le cachet de la poste faisant foi) le dossier d'inscription comprenant :
 - le bon de commande **obligatoire** ;
 - le tableau de recensement des candidatures ;
 - le formulaire (annexe III, page 3) ;
 - les bulletins d'inscription, ainsi que pour la commande B, la fiche permettant l'établissement de la carte d'accès, à l'adresse suivante :

Institut de la Gestion Publique et du Développement Économique
Préparation aux concours interministériels/IRA
20 allée Georges Pompidou
94306 VINCENNES CEDEX

En fin de préparation, le département de la gestion financière et comptable de l'IGPDE adressera un mémoire de facturation permettant au service commanditaire de procéder au paiement de la prestation.

Les administrations s'engagent après service fait à régler à l'IGPDE les sommes dues.

* * *

*

Pour tous renseignements complémentaires sur la procédure d'inscription :

Christine Cuny

Tél. 01 58 64 80 09

Mél : christine.cuny@institut.minefi.gouv.fr

NB : le bon de commande remplace toute convention.

PRÉPARATION AUX CONCOURS INTERNES
D'ACCES AUX IRA

IRA - SESSION 2005

RECENSEMENT
DES CANDIDATS

LISTE DES CANDIDATS À INSCRIRE EN COMMANDE A (préparation par correspondance uniquement)					LISTE DES CANDIDATS À INSCRIRE EN COMMANDE B (préparation par correspondance et par cours oraux)			
	NOM	PRENOM	Montant des frais d'inscription		NOM	PRENOM	Montant des frais d'inscription	
			Fascicules 165 €	Cédéroms 85 €			Fascicules 230 €	Cédéroms 120 €
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
Sous-Total :							Sous-total :	
Total Général :								

Attention : le montant total doit être supérieur à 152 €

FORMULAIRE**(à renvoyer à l'IGPDE accompagné du bon de commande)**

PRÉPARATION AUX CONCOURS INTERNES D'ACCES AUX IRA IRA – SESSION 2005 -	ATTENTION CE DOCUMENT N'EST PAS LE BON DE COMMANDE MERCI DE JOINDRE LE BON DE COMMANDE SIGNE
--	--

Administration commanditaire :

Nom

Adresse

N° Siret

Nom du correspondant de l'IGPDE dans votre administration :

Adresse

N° de téléphone

N° de fax

Mél

Nom et qualité de la personne habilitée à signer le bon de commande :**Nom du service payeur :**

Adresse du service payeur

N° de téléphone :

Modalités de règlement

Ordonnance directe de virement mandat administratif
(rapprochez -vous de votre service payeur pour cocher la case correspondante)

Bon de commande n° :

Je, soussigné,

reconnais :

- que la date de clôture des inscriptions est fixée au **10 décembre 2004** (cachet de la poste faisant foi)
- que tout dossier incomplet ou hors délai sera rejeté
- qu'en cas de changement d'affectation de service ou d'administration d'un agent, la prise en charge financière sera assurée par le service signataire
- que le signataire s'engage à régler à l'amiable tout différend qui pourrait survenir entre lui et l'IGPDE.

Fait à

Signature et qualité :

Votre contact à l'IGPDE : Christine Cuny – 01 58 64 80 09

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Diplômes :

Niveau d'études :

Date d'entrée dans l'administration :

Date de titularisation :

Détail des services accomplis depuis l'entrée dans l'administration :

Durée des services militaires : du au

Durée du service militaire légal :

AUTRES RENSEIGNEMENTS À PRÉCISER EN VUE DE LA SUPPRESSION DE LA LIMITE D'ÂGE ⁽¹⁾

mère de 3 enfants et plus

veuve non remariée

femme divorcée non remariée

femme séparée judiciairement

femme célibataire ayant au moins 1 enfant à charge

candidat handicapé

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et reconnais être avisé(e) :

- Candidat inscrit par commande A et B :

- que seuls les candidats remplissant les conditions pour concourir au prochain concours interne d'accès aux IRA - session 2005 - seront autorisés à s'inscrire à la préparation organisée par l'IGPDE.
- que l'inscription à la préparation organisée par l'IGPDE ne vaut pas inscription aux épreuves du concours.
- du fait que, pour m'inscrire, je dois transmettre le présent bulletin directement à mon administration et non à l'IGPDE.
- de la date limite de dépôt par mon administration auprès de l'IGPDE des dossiers d'inscription à la préparation fixée au **10 DÉCEMBRE 2004** (cachet de la poste faisant foi) ;
- **que mon certificat d'inscription me sera adressé en novembre/décembre.**

- Candidat inscrit par commande B :

- de la date de la réunion d'information concernant les cours oraux prévue le mardi 1^{er} février 2005 à 12h15 ou à 17h15 à l'IGPDE – 20, allée Georges Pompidou – 94306 VINCENNES CEDEX. **Aucune convocation à cette réunion d'information ne sera envoyée aux candidats.**
- de la nécessité d'apporter mon certificat d'inscription (qui me sera transmis par l'IGPDE en novembre/décembre) pour la séance d'accueil du mardi 1^{er} février 2005. La carte d'accès aux cours oraux établie à partir de l'annexe III, page 6 sera remise aux candidats lors de cette séance.

A le
(signature)

(1) cocher la case correspondante

**FICHE D'IDENTIFICATION
POUR LA CARTE D'ACCES
AUX COURS ORAUX DE
L'IGPDE**

PREPARATION IRA

- SESSION 2005 -

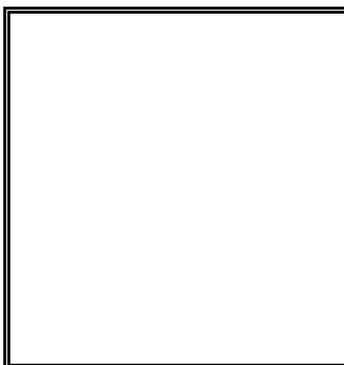
Ce document est à joindre au bulletin d'inscription **uniquement** pour les candidats inscrits aux cours oraux par leur administration. La photographie d'identité demandée permettra à l'IGPDE d'établir une carte d'élève IRA qui autorisera le candidat titulaire de cette carte à accéder aux locaux de l'Institut pour y suivre les cours oraux.

NOM :

PRENOM :

MINISTERE :

Veillez coller ci-dessous votre photographie d'identité, de format 3,5 cm x 4 cm. Les photocopies des photographies d'identité ainsi que les photographies scannées ne sont pas acceptées.



▲
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE